

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 215

présenté par
Mme Rilhac

ARTICLE 2

Après le mot :

« dans »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« ces fonctions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.